



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service Architecture et développement durable**

Le Préfet

Rennes, le 04-04-2023

Affaire suivie par : Christophe Grange
Tél. : 02 99 29 67 73
Courriel : architecture.bretagne@culture.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par délibération du 12 septembre 2022, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier a arrêté le projet de PVAP de Saint-Aubin-du-Cormier. Le 21 novembre 2022, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a donné un avis favorable à l'unanimité au projet. Le 28 novembre dernier, je vous invitais à procéder à l'enquête publique de ce projet en application des articles 123-3 à 123-18 du code de l'environnement.

Par délibération du 23 janvier 2023, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier a engagé la création d'un périmètre délimité des abords autour du Château et de l'église de Saint-Aubin-du-Cormier. Conformément à l'article R621-93 du code du Patrimoine, le préfet organise l'enquête publique.

Afin d'assurer une meilleure coordination de ces deux enquêtes publiques et en application de l'article L123-6 du code de l'environnement, vous sollicitez mon accord pour que vous soyez désigné comme l'autorité compétente chargée d'organiser une enquête publique unique aux procédures de créations du PDA et du PVAP de Saint-Aubin-du-Cormier.

Je vous informe être favorable à cette procédure et vous donne mon accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles

Isabelle CHARDONNIER

Bien à vous,

Monsieur le Maire
Mairie
BP 13
35140 SAINT AUBIN DU CORMIER